

# Les Marchés forains de la Région de Charleroi

## Localisation, caractères et zones d'influence <sup>(1)</sup>

par Maggy ROELS-ALSTEEN  
Licenciée en Sciences Géographiques

---

### 1. — LOCALISATION

L'agglomération de Charleroi, qui peut être confondue avec l'arrondissement administratif de Charleroi, est traversée par la Sambre. Celle-ci a une direction générale sud-ouest-nord-est, en amont de Marchienne-au-Pont, et ouest-est en aval. Elle reçoit des affluents venant du nord, successivement le Piéton, le Ruisseau de Lodelinsart et le Ruisseau de Soleilmont. La zone située au nord de la Sambre, entre Fontaine-l'Évêque et Tamines, est ainsi compartimentée en quatre régions naturelles (voir fig. 1). La première de ces régions, déterminée par la Sambre et le cours inférieur du Piéton, comporte sept communes ayant un marché hebdomadaire : Manage et Chapelle-lez-Herlaimont, situées à l'ouest du cours supérieur du Piéton, subissent l'attraction de la région du Centre, alors que Pont-à-Celles, Courcelles, Fontaine-l'Évêque, Monceau-sur-Sambre et Marchienne-au-Pont, comprises dans la boucle du Piéton, sont en communication directe avec Charleroi.

Plus à l'est, entre le Piéton et le Ruisseau de Lodelinsart, Gosselies et Jumet ont également leur marché hebdomadaire, de même que Gilly et Montignies-sur-Sambre situées entre le Ruisseau de Lodelinsart et le Ruisseau de Soleilmont. A l'est de celui-ci, trois communes encore reçoivent un marché : ce sont Fleurus, Farciennes et Châtelineau.

---

(1) D'après un mémoire de licence présenté en 1963, à la section de Géographie de l'Université de Liège.

Si Châtelaineau s'étend sur la rive gauche de la Sambre, juste en face et sur la rive droite se trouve Châtelet, qui possède deux marchés dont l'un est réservé à la vente de fleurs, de fruits et de légumes.

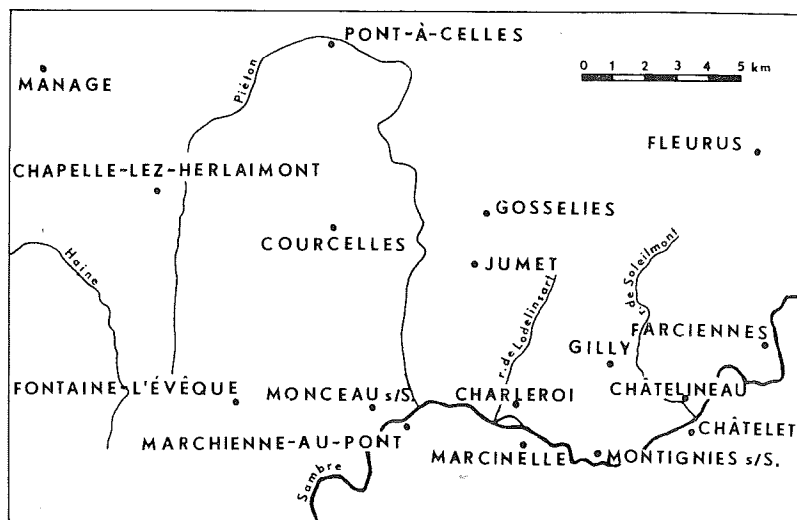


FIG. 1. — Les marchés forains de la région de Charleroi.

Enfin, Charleroi, centre commercial très important, a un marché quotidien, qui se fait un jour à la Ville-Basse, le lendemain à la Ville-Haute, celui-ci étant beaucoup plus petit, sauf le dimanche où il acquiert une extension considérable ; de plus, une fois par semaine, un autre marché s'installe dans le quartier extrême nord de Charleroi, et chaque lundi après-midi, sur la place Albert I<sup>er</sup>, à la Ville-Basse, des concessionnaires de voitures exposent des automobiles neuves, des caravanes ou des camions : c'est ce qu'on appelle « la bourse ».

Au total, seize communes accueillent un marché forain : elles se trouvent toutes au nord de la Sambre, à l'exception de Marchienne-au-Pont, qui est à cheval sur cette rivière, mais dont le marché se tient sur la rive droite, et de Châtelet qui est tout entière au sud de la Sambre.

Outre ces marchés de détail, deux marchés de gros approvisionnent les maraîchers de l'agglomération : il s'agit cette fois

de marchés vespéraux qui ont lieu trois fois par semaine. Avant 1961, il n'y en avait qu'un seul : celui de Charleroi, alors matinal. Or, avec le développement, d'une part du marché de gros, et d'autre part de la circulation, il est arrivé un moment où le marché de gros a constitué un encombrement incompatible avec le trafic routier ; dès lors, il a été reporté à la veille au soir, et en même temps il s'est dédoublé : une partie des marchands se sont installés à Marcinelle dans les locaux d'une ancienne usine.

Il y a donc un lien certain entre la circulation et la situation des marchés : ceux-ci recherchent la proximité des routes d'accès, mais si celles-ci empêchent leur développement ou leur simple fonctionnement, le marché doit se déplacer.

Presque tous les marchés de détail se trouvent sur de grands axes routiers convergeant vers Charleroi : ceux qui se situent au nord de la Sambre étant à proximité d'axes venant de villes situées au nord, et ceux qui se trouvent au sud de la Sambre, longeant des axes venant du sud. Or, les plus anciens marchés jalonnent une zone qui est en liaison directe et facile avec Charleroi par tramway ou par autobus : ils correspondent aux centres régionaux antérieurs à la naissance de la ville de Charleroi, bourgs à forte densité relative de population qui étaient Fontaine-l'Évêque, Gosselies, Châtelet et Fleurus. Ils constituent ainsi une espèce d'enceinte commerciale pour Charleroi à l'intérieur de laquelle le développement de la population a entraîné un développement du commerce et donc des marchés, mais à l'extérieur de laquelle l'influence de Charleroi n'est pas intervenue. Il semble donc bien que ces quatre marchés aient depuis près de deux siècles, joué le rôle de ville relais vis-à-vis de Charleroi.

Deux marchés seulement, celui de Farciennes et celui de Châtelaineau, sont éloignés des grand-routes : ils sont tout récents (1906 et 1960) et semblent répondre à un accroissement de la population, résultat d'une immigration ; les étrangers souvent démunis, cherchent une marchandise bon marché, rarement trouvée dans le commerce local : ils favorisent ainsi le développement du commerce de plein air.

Pour les marchés de gros, Charleroi, point de convergence de nombreuses routes, est évidemment tout indiqué ; la situation du marché lui-même à l'intérieur de la ville est telle que les grand-routes y mènent presque directement, fait important puisqu'il

	Nature de la marchandise	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O		Charleroi									Total	
																	1	2	a	b	c	d	e	f	g	h		i
A	Fruits-légumes	3	2	6	8	17	17	16	10	14	13	19	25	13	25	35	14	6	6	4	9	26	26	29	-	34	377	
L	Boucherie-charcuterie	1	-	-	6	5	4	5	4	4	8	6	8	10	10	7	3	-	-	-	1	5	5	11	-	21	124	
I	Confiserie	1	2	2	1	2	2	3	4	3	3	-	4	6	8	4	-	1	1	1	-	-	-	-	-	17	65	
M	Crèmerie	-	2	2	3	3	3	3	3	2	5	3	3	4	3	4	3	-	-	-	2	2	2	8	-	2	62	
E	Café	2	1	3	2	2	2	2	3	1	4	4	3	4	5	5	-	-	-	-	1	2	2	2	-	3	53	
N	Tabac	-	1	2	1	1	1	2	3	1	3	1	3	2	4	2	-	-	-	-	-	-	-	1	3	15	46	
A	Poissonnerie	2	-	-	2	2	2	1	1	1	5	3	5	-	4	6	-	-	-	-	2	2	2	2	-	1	43	
T	Boulangerie-pâtisserie	1	-	-	1	1	1	1	-	-	1	1	3	-	-	2	-	-	-	-	2	3	3	6	-	8	34	
I	Pommes de terre frites	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	
O	Total	10	8	15	24	33	32	33	28	26	43	38	54	41	60	65	20	7	7	5	17	40	40	59	3	101	809	
H	Bonneterie-mercerie-aunages	2	6	2	7	5	4	8	7	16	12	15	7	12	21	15	-	2	2	1	3	9	9	12	-	54	231	
A	Lingerie-chemiserie	1	1	4	1	3	3	7	2	3	5	5	5	6	11	6	-	1	1	-	1	1	1	3	-	17	88	
B	Tissu	1	-	3	-	3	1	-	4	1	2	2	3	9	6	10	-	-	-	-	-	1	2	2	1	-	7	57
I	Vêtements	-	-	1	-	1	-	-	2	2	1	1	-	4	4	1	-	-	-	-	-	1	3	3	6	-	25	55
L	Chaussures	1	1	-	1	1	1	1	5	1	3	1	1	2	7	6	-	1	1	1	-	-	-	1	-	11	47	

E	Vêtements et chauss. d'occasion	1	-	-	1	-	-	1	-	10	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	29
M	Maroquinerie	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	7	12	
E	Cordonniers	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	-	2	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	1	-	-	11	
N	Chapeaux-parapluies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	6	
T	Articles en fourrure	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	
Total		6	8	10	11	13	9	18	21	33	24	25	19	33	52	40	-	4	4	2	5	17	17	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	142	538	
Fleurs, plantes vertes, semences		1	2	2	5	3	2	-	3	1	2	4	10	7	5	5	4	3	3	2	1	8	8	7	-	27	115												
Quincaillerie, outillage, bazar		1	3	-	1	1	2	5	2	6	1	4	4	5	7	8	-	1	1	-	1	-	-	1	2	33	89												
D	Animaux vivants	-	-	-	1	1	2	-	1	2	3	2	3	4	4	5	3	-	-	-	-	-	-	1	1	45	78												
I	Couvertures, textiles d'ameubl.	-	2	1	2	3	2	2	2	5	4	3	5	3	4	7	-	-	-	-	2	1	1	1	-	15	65												
V	Fausse bijouterie-livres-jouets	-	-	1	-	-	2	1	1	1	2	2	3	5	2	7	-	-	-	-	-	-	-	4	2	22	55												
E	Appareils ménagers, T.S.F.	-	1	1	1	-	3	-	4	5	1	5	-	6	4	8	-	-	-	-	-	-	-	-	1	10	50												
R	Décoration intérieure (statues...)	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	2	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14	19												
S	Produits d'entretien	-	-	-	1	-	1	1	2	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3	8	19											
Sparadraps-lunettes...		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	5	7											
Autos-vélos-vélocycles		-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29	5	35											
Total		3	8	6	11	8	15	9	15	20	13	20	27	30	30	40	7	4	4	2	4	9	9	15	39	184	532												
Total général		19	24	31	46	54	56	60	64	79	80	83	100	104	142	145	27	15	15	9	26	66	66	99	42	427	1879												

s'agit de gros camions. Marcinelle, bien qu'étant commune voisine de Charleroi, évite pour les véhicules venant de Namur ou de Philippeville, d'aborder Charleroi, mais exige des autres soit la traversée de cette ville soit son contournement par des routes de revêtement mauvais et, pour la plupart, gênées par des lignes de tramways. Est-ce pour autant un désavantage important? L'essor que ce marché couvert a pris en trois ans semble le démentir.

Le relief, les cours d'eau, les transports publics qui se superposent aux routes, interviennent tous ensemble pour orienter la population vers tel marché plutôt que vers tel autre. Il en résulte une sorte de classement des marchés en fonction de leur aire d'influence possible : Charleroi vient en tête, surtout grâce au marché du dimanche matin, point de ralliement des ménagères, des éleveurs et surtout des curieux. Fontaine-l'Evêque, Châtelet et Courcelles ont un rôle de relais vis-à-vis de Charleroi, de même que Monceau-sur-Sambre, Gosselies, Fleurus et Farciennes mais ceux-ci à une échelle beaucoup plus petite. Les autres apparaissent comme étant le résultat d'une déconcentration de marchés importants et ayant acquis eux-mêmes une certaine autonomie : Jumet, Gilly et Marchienne-au-Pont dédoubleraient Charleroi ; Châtelineau en ferait autant pour Châtelet et Chapelle-lez-Herlaimont pour Courcelles. Deux marchés enfin n'ont qu'un rôle local : Montignies-sur-Sambre et Pont-à-Celles. Manage étant situé à l'écart et tout orienté vers le Centre, nous n'en tiendrons pas compte dans cette hiérarchie.

Vingt-cinq marchés donc se répartissent dans seize communes, neuf d'entre eux devant être attribués à la seule ville de Charleroi. Ils correspondent à un apport de 1 857 commerçants par semaine, pendant la période estivale (mars-octobre) et de 922 commerçants par semaine, pendant la période hivernale (novembre-février) ; autrement dit, pendant la bonne saison, il y a un commerçant supplémentaire par semaine pour 248 habitants de l'arrondissement entier, et en hiver, 1 commerçant supplémentaire par semaine pour 500 habitants, ce qui semble traduire un bon état général du commerce fixe de l'agglomération de Charleroi.

Ces commerces établis influencent-ils la situation d'un marché? L'étude de leur position respective a montré que tous les marchés de la région s'installent le plus près possible du centre commercial de la localité : une place ou une rue suffisamment large, entourée

de magasins jointifs constituent un emplacement idéal pour le marché. Si les rues commerçantes sont trop étroites, le premier dégagement, la place la plus proche accueille les commerçants ambulants. Seul le marché de Châtelineau fait exception : soit parce que la place la plus proche du centre commercial a été estimée trop petite et que le marché risquait d'engendrer des embouteillages néfastes au commerce local ; soit parce que le marché étant placé sous la surveillance de la police communale, il était préférable de l'installer en face du bureau de police où s'étend une vaste place. Remarquons enfin que l'importance du marché est indépendante de celle de l'alignement commercial : que le centre commercial soit important, moyen ou insignifiant n'influence en rien l'ordre de grandeur du marché qu'il reçoit.

## 2. — CARACTÈRES

Tous les marchés de détail de la région de Charleroi se font en plein air, sur les places et voies publiques, le plus souvent sur la place communale et aux alentours. Ces espaces imposent plus ou moins leur forme propre au marché : une place rectangulaire détermine les marchands à s'installer en rangées parallèles à la longueur ; ces rangées se font face deux à deux, laissant entre elles une allée et le nombre d'allées dépend de la largeur de la place. Si le marché se tient dans une rue, les marchands disposent leurs échoppes sur les côtés de celle-ci, mais très rarement sur les trottoirs. La vente s'effectue donc vers la rue, ce qui facilite le déplacement de la clientèle du commerce local fixe sur les trottoirs.

L'occupation de rues par un marché entraîne évidemment le détournement du centre de la ville aux automobilistes. Si le marché se tient sur une place, la déviation n'est plus obligatoire, mais c'est le problème du stationnement qui se pose alors : en effet, cette place sert en temps normal de parc à autos dans le centre de la localité et de plus, le jour du marché, les commerçants ambulants eux aussi doivent garer leur camion ou leur camionnette le plus près possible de leur emplacement. Ce sont donc les rues voisines du marché qui doivent jouer le double rôle de route et de parking. Que l'on imagine le centre des petites villes, aux rues étroites, surchargées de véhicules en stationnement et l'ambiance

de foule qui accompagne un marché, et l'on aura une idée des perturbations que peut occasionner un marché sur la circulation automobile.

Les marchands installent leurs échoppes ou arrêtent leur « camionnette-magasin » à l'endroit désigné par l'agent de police préposé au marché : le placier. Celui-ci perçoit les droits de location de place suivant un tarif basé sur la nature de la marchandise, sur la superficie ou la longueur d'étalage qu'occupe la marchandise, et sur la période de l'année où l'on se trouve, période estivale ou période hivernale ; en général, les droits de place sont augmentés de 10 % pendant la période estivale.

La marchandise vendue sur ces marchés peut se répartir en trois groupes : le premier concerne l'alimentation, le second est en rapport avec l'habillement et le troisième englobe tout le reste, sous la dénomination « divers », dont le poste principal est celui de l'équipement domestique. Le tableau ci-devant donne pour chaque marché, la répartition des commerçants en fonction de la nature de la marchandise vendue, pendant la période estivale ; les marchés sont représentés par des lettres dont voici la signification :

A = Pont-à-Celles.	I = Châtelineau.
B = Gosselies.	J = Fontaine-l'Evêque.
C = Manage.	K = Monceau-sur-Sambre.
D = Marchienne-au-Pont.	L = Gilly.
E = Chapelle-lez-Herlaimont.	M = Farciennes.
F = Montignies-sur-Sambre.	N = Courcelles.
G = Jumet.	O <sub>1</sub> = Châtelet, mardi.
H = Fleurus.	O <sub>2</sub> = Châtelet, samedi.

Charleroi :

a = Ville-Haute, lundi.	e = Ville-Basse, mardi.
b = Ville-Haute, mercredi	f = Ville-Basse, jeudi.
c = Ville-Haute, vendredi.	g = Ville-Basse, samedi.
d = place du Nord.	h = Ville-Basse, bourse du lundi.
	i = Ville-Haute, dimanche matin.



Alimentation	43,9 %	Habillement	29,2 %	Divers	26,8 %
Fruits et légumes	20 %	Bonneterie-merc.-lingerie	17,3 %	Fleurs et plantes	6 %
Viande-charcuterie	6,7 %	Tissu	3,1 %	Quincaillerie-outillage	4,8 %
Confiserie	3,5 %	Vêtements	3 %	Animaux vivants	4,2 %
Crèmerie	3,3 %	Chaussures	2,5 %	Textiles d'ameublement	3,5 %
Café	2,9 %	Vêtements usagés	1,5 %	Bijouterie-jouets	2,9 %
Tabac	2,3 %	Maroquinerie-cordonniers	1,2 %	Appareils ménagers-TSF	2,7 %
Poisson	2,3 %			Décoration intérieure	1 %
Boulangerie-pâtisserie	1,8 %			Produits d'entretien	1 %

Ce tableau montre que trois postes sont toujours représentés sur un marché, à savoir : les commerces de fruits et légumes, les commerces de bonneterie-mercerie, très souvent adjoints d'un commerce de lingerie, et les commerces de fleurs et plantes. Seul le marché de Jumet ne reçoit pas ce dernier type de commerce de façon régulière. Quant au marché du samedi à Châtelet, il est réservé à l'alimentation, à l'horticulture et aux produits de l'élevage, ce qui justifie l'absence de commerces d'habillement. Puisqu'aucun des trois postes précités n'est repris dans la colonne du marché de Charleroi Ville-Basse du lundi après-midi, appelé aussi « bourse », nous pouvons exclure cette exposition de voitures neuves de la série des marchés et la considérer comme une foire hebdomadaire.

De ce tableau, nous apparaît une image du marché moyen dans la région de Charleroi : il comporte 73 commerçants répartis en détail dans la grille ci-devant.

Ou bien encore, schématiquement, pour dix exposants, 5 vendent de l'alimentation, 3 des articles vestimentaires et 2 des articles divers ; parmi les cinq premiers, 2 au moins vendent des fruits et des légumes ; parmi les trois suivants, 2 présentent des articles de bonneterie ou de lingerie ; quant aux deux derniers, il y a beaucoup de chances pour que l'un vende des fleurs et l'autre, de la quincaillerie.

### 3. — ZONES D'INFLUENCE DES MARCHÉS DE DÉTAIL DE LA RÉGION DE CHARLEROI

*A. Origine géographique des marchands.* — La comparaison des adresses de tous les marchands se rendant sur les marchés de la région de Charleroi a permis d'établir le nombre exact de commerçants fréquentant ces marchés. Les 1879 commerces venant s'ajouter aux commerces établis de l'agglomération correspondent au déplacement de 920 marchands qu'on retrouve, au cours d'une semaine, sur plusieurs marchés.

La plupart de ces commerçants proviennent de communes situées dans une zone ouest-est, de 6 à 7 km de largeur, s'étendant depuis le Borinage central jusqu'à l'est de Namur. Les autres marchands ambulants résident surtout en des communes se répartissant approximativement suivant les axes Morlanwelz-Thuin-Chimay, Namur-Philippeville, Mons-Ath, La Louvière-Soignies-

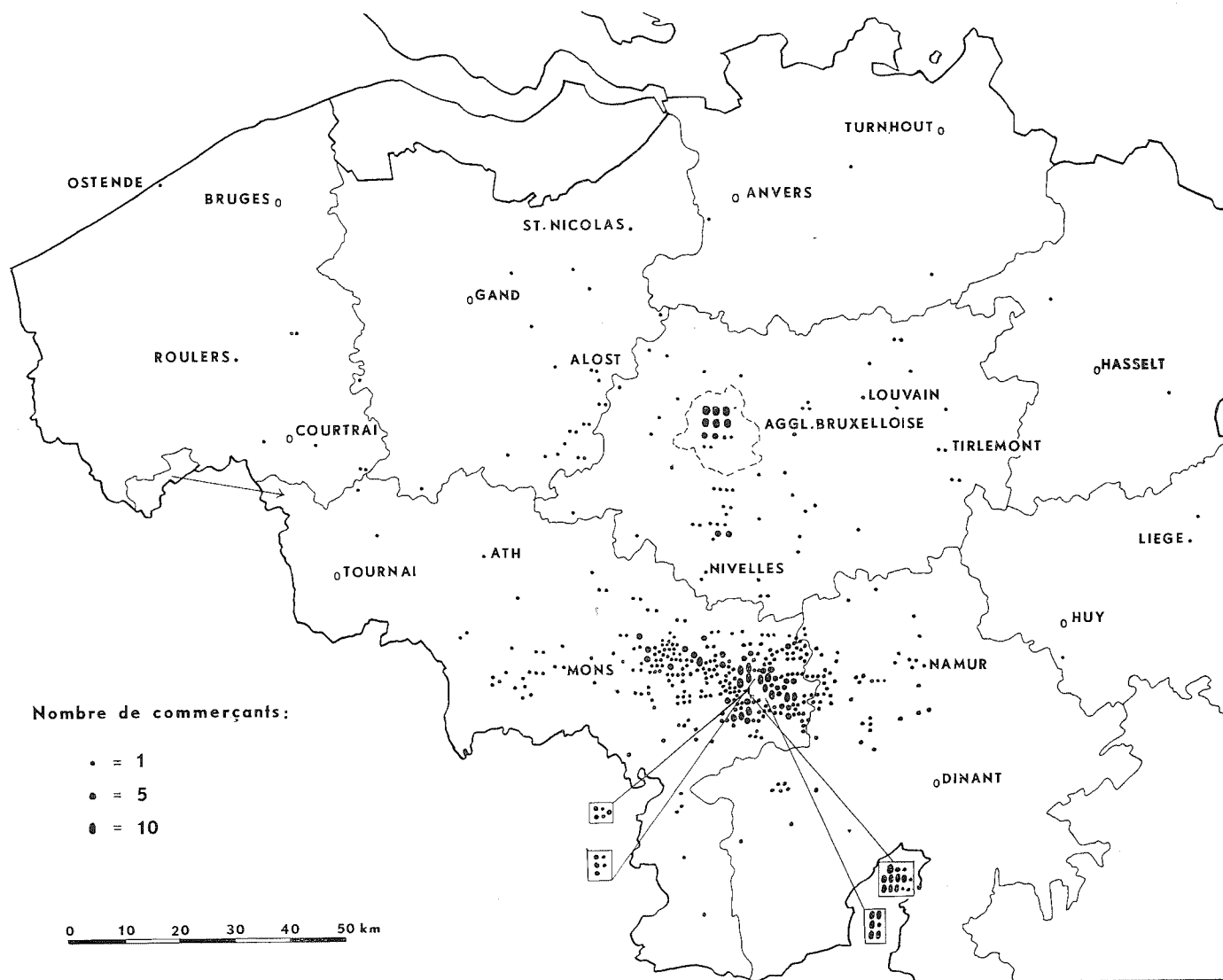


FIG. 2. — Répartition des commerçants fréquentant les marchés de la région de Charleroi.

Enghien-Alost-Lokeren, ou encore dans une large zone qui, de Charleroi, se prolonge jusqu'au nord de l'agglomération bruxelloise (fig. 2).

Ces zones et alignements correspondent à des grand-routes qui mettent en relation les régions du nord et du sud-ouest de la Belgique avec la région de Charleroi. Il semble donc bien que les voies de communication jouent un rôle prépondérant dans la zone d'influence des marchés étudiés.

Ces marchands, en général, vendent les produits de la région où ils habitent : ainsi, de Flandre viennent des commerçants de tabac et de lingerie-bonneterie ; l'agglomération bruxelloise fournit de la confection et des articles de chemiserie ; la zone située à l'est et au sud de Charleroi envoie surtout des produits d'alimentation, en particulier des fruits et des légumes venant des alentours de Namur. Quant à la zone Mons-La Louvière-Charleroi, elle apporte une telle diversité de commerces qu'il est difficile d'y trouver un rapport certain entre la nature de la marchandise vendue et le lieu de provenance des marchands.

B. *Répartition géographique et socio-professionnelle de la clientèle des marchés forains de la région de Charleroi.* — Suivant le procédé qu'avait utilisé Roger Brière dans son étude « Un marché forain parisien, Etude de géographie urbaine »<sup>(1)</sup>, des questionnaires ont été distribués dans les classes inférieures de toutes les écoles d'enseignement moyen, libres et officielles, afin de déterminer le lieu de provenance et la classe sociale de la clientèle des marchés étudiés. Soixante-sept écoles sur 136 de l'arrondissement de Charleroi et des arrondissements limitrophes ont accepté de collaborer à cette enquête ; 13 366 formulaires ont ainsi été distribués parmi lesquels 7 291 seulement devaient revenir en temps utile, dûment remplis. Malgré cela, les résultats de l'enquête peuvent être considérés, semble-t-il, comme le reflet de la réalité.

De l'ensemble des personnes touchées, 65 % vont au marché et 35 % n'y vont jamais. Le tableau de la répartition socio-professionnelle de la clientèle et de la non-clientèle des marchés forains de la région de Charleroi montre que chaque classe sociale envoie proportionnellement une même quantité de clients sur les marchés. Il en résulte donc que la répartition socio-professionnelle de la clientèle des marchés est la même que celle de la région.

---

(1) Dans *L'Information géographique*, 1950, pp. 48-57.

Classes socio-prof.	Nombre de formulaires(1)	% de (1)/(4)	Vont au marché (2)	% de (2)/(1)	Ne vont pas au marché (3)	% de (3)/(1)
Ouvriers . . . . .	3470	47,5 %	2337	67,3 %	1133	32,7 %
Prof. libérales . .	1714	23,5 %	1037	60,5 %	677	39,5 %
Employés . . . . .	965	13,3 %	599	62 %	366	38 %
Agriculteurs . . .	242	3,3 %	148	61,1 %	94	38,9 %
Pensionnés . . . .	597	8,2 %	440	73,3 %	157	26,3 %
Divers . . . . .	303	4,2 %	200	66,0 %	103	34 %
Total . . . . .	7291(4)		4761	65,2 %	2530	34,8 %

Tableau de la répartition socio-professionnelle de la clientèle et de la non-clients des marchés forains de la région de Charleroi.

L'aire d'attraction des marchés forains (fig. 3), non compris ceux de Charleroi, se superpose à la région elle-même et s'arrête aux communes limitrophes, sauf vers le sud, où Châtelet exerce une influence plus vaste dans les communes rurales du sud et du sud-est surtout. A l'intérieur de la région, chacun des marchés a une attraction proportionnelle à son importance ; trois exceptions se présentent : Fleurus et Gosselies dont l'influence est supérieure à ce que leur marché laisserait supposer et Monceau-sur-Sambre qui, au contraire, n'a pas l'attraction attendue. La situation géographique de ces communes, les deux premières à la périphérie de la zone « marchés » et la troisième isolée au contraire par certains obstacles et très proche par ailleurs de Charleroi, peut expliquer cette influence.

Les marchés de Charleroi, déduction faite de celui du dimanche matin, dominant l'attraction des marchés de la région et la dépassent largement : vers le nord, leur influence se heurte à celle de Bruxelles, vers l'est, à celle de Namur, et vers l'ouest à celle de Mons. Par contre, vers le sud-ouest et le sud elle s'étend jusqu'à la frontière française, car aucune autre ville importante ne dessert cette zone allant de la frontière française depuis Erquelines, jusqu'à une ligne parallèle à la Meuse, suivant le méridien de Denée et de Souleme.

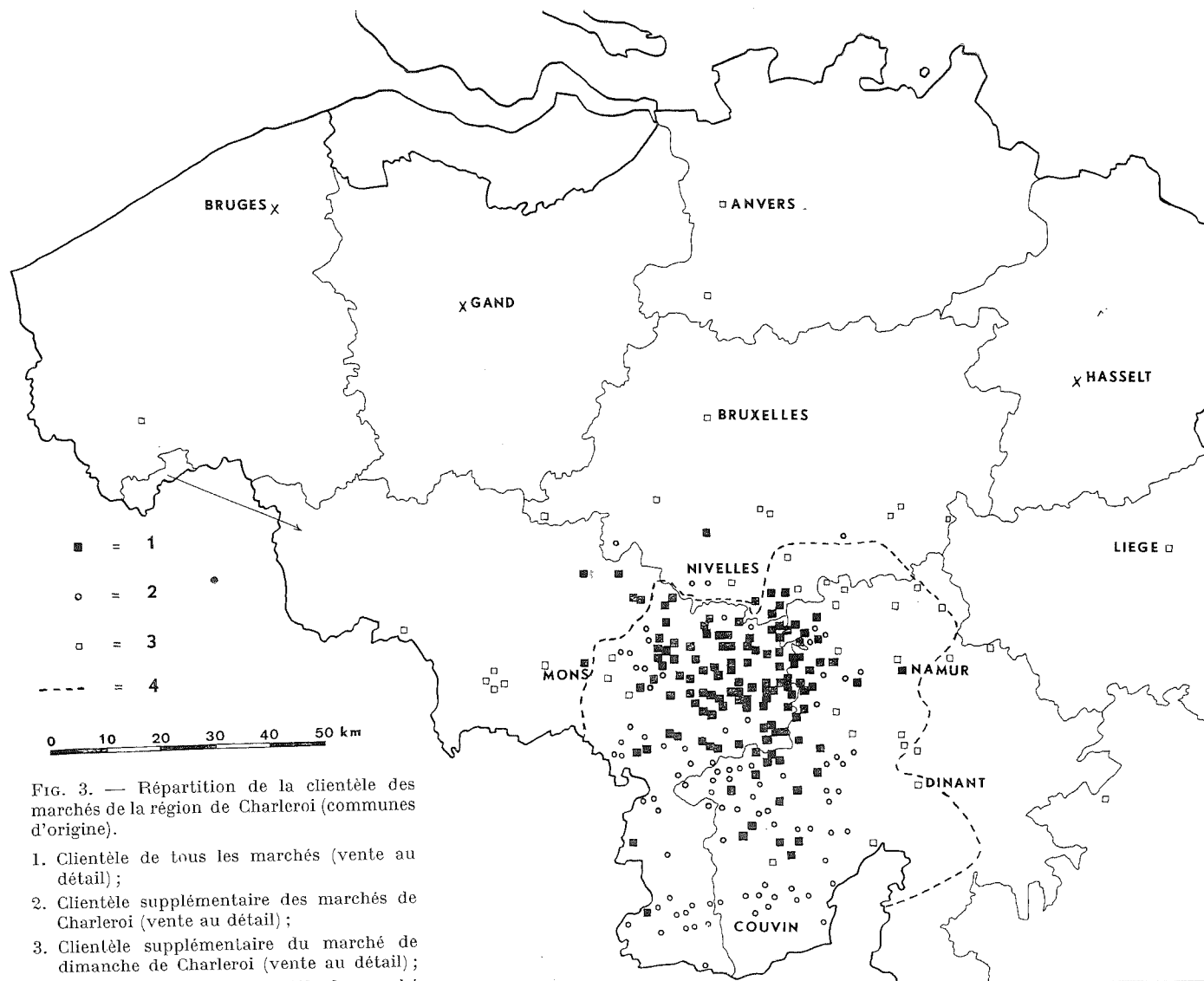


FIG. 3. — Répartition de la clientèle des marchés de la région de Charleroi (communes d'origine).

1. Clientèle de tous les marchés (vente au détail);
2. Clientèle supplémentaire des marchés de Charleroi (vente au détail);
3. Clientèle supplémentaire du marché de dimanche de Charleroi (vente au détail);
4. Limite de l'aire de la clientèle du marché de gros de Marcinelle en 1963.

Au-delà de cette zone d'attraction s'étend encore l'aire d'influence du marché du dimanche matin à Charleroi. Son extension a pu être approximativement déterminée par une enquête directe. Sur une carte, elle s'inscrit comme une auréole d'une trentaine de kilomètres de largeur autour des deux précédentes, dont les extrémités se situent à environ 60 km de Charleroi. Elle domine donc les influences de Mons, de Namur et de Bruxelles. De plus, ce marché a un retentissement certain au-delà de cette zone, puisque des clients lui viennent non seulement du nord et de l'est du pays, mais aussi de France et d'Allemagne.

#### 4. — LES MARCHÉS DE GROS DE LA RÉGION DE CHARLEROI

Un marché de gros n'offre pas le même aspect qu'un marché de détail ; en effet, la marchandise est exposée dans des caisses déposées sur le sol, et la vente sur véhicules est interdite sauf pour les charges complètes de produits pondéreux. Que vend-on ? Des légumes, des fruits et des fleurs ; du beurre, des œufs, du fromage et du poisson ; de la confiserie et des denrées alimentaires.

*Le marché de Charleroi.* — Animé de 120 marchands, le marché de gros de Charleroi était avant septembre 1961, un marché matinal qui s'installait sur une vaste place à 3 heures et quittait les lieux entre 9 heures et 10 heures. Or, autour de la dite place — la place de la Digue — se trouvent des entrepôts appartenant à des grossistes de Charleroi ou bien qui sont loués par des marchands extérieurs, où la vente en gros se fait toute la journée y compris pendant le marché matinal. De ce fait, ces grossistes vendaient au prix fort dans le courant de la journée, et le lendemain matin, lors du marché matinal, ils baissaient leurs prix à un point tel que la concurrence devenait excessive. C'est pourquoi, en avril 1961, le marché a été reporté à la veille au soir ; de matinal, il devenait vespéral, commençant à 19 heures et finissant à 23 heures. Mais si les marchands étaient satisfaits, la clientèle ne l'était plus et on rétablit le marché matinal en septembre de la même année. Ceci ajouté aux difficultés de stationnement et au fait que les marchands réclamaient un marché couvert depuis longtemps, décida la plupart d'entre eux à partir : ainsi naquit le marché de Marcinelle, que la commune accueillit dans les bâtiments désaffectés d'une usine, et c'est ainsi également que de 120, le

nombre des marchands de Charleroi tomba à 30. Ce que voyant, l'Administration Communale de Charleroi réinstalla en octobre le marché vespéral, étalant la durée de vente entre 15 heures et 20 heures.

Actuellement, 21 marchands vendent sur la place, et 25 dans leurs entrepôts voisins ; la marchandise consiste pour les 4/5 d'entre eux en fruits et légumes. Les autres sont spécialisés en crèmerie, en alimentation générale, en confiserie et en salaisons. Beaucoup proviennent des alentours de Charleroi, puis des régions de Namur, Bruxelles, Louvain et de Flandre.

*Le marché de Marcinelle.* — L'originalité du marché de gros de Marcinelle réside dans la brusque implantation de marchands en un endroit qui n'avait jamais été conçu pour leur installation. Situé à deux kilomètres environ au sud-est de Charleroi, dans l'ancienne usine de construction mécanique « L'Energie », il bénéficie de l'encombrement routier réduit des environs de Charleroi en même temps que de la proximité immédiate du centre commercial de cette ville. Il profite aussi du raccordement de l'ancienne usine au chemin de fer, limitant ainsi au strict minimum la main-d'œuvre pour la manutention et les transports.

La superficie du marché proprement dit est de 8,5 ha ; à l'entour, des concessions de terrain, d'une superficie totale de 8 ha vont se couvrir de dépôts centralisateurs de marchandises en vue de la redistribution dans tout le sud de la Belgique à l'exception de la province de Liège ; 3 ha voisins viennent encore d'être expropriés, ce qui porte à 19,5 ha l'étendue possible de ce centre commercial. L'aménagement d'une telle superficie n'est certes pas chose aisée : c'est pourquoi les administrateurs du marché ont pris comme modèle le tout-récent marché international de gros de Lyon, qui couvre 16 ha et pourra s'agrandir encore de 4 ha, d'où la parfaite similitude d'extension.

Sur le marché, deux halls ou « carreaux » de 1 ha et de 600 m<sup>2</sup> sont réservés respectivement au marché de gros des fruits et légumes et aux négociants en salaisons et en alimentation générale. Un autre hall de plus de 2 ha sert aux « installés », c'est-à-dire qu'il est subdivisé en magasins où la vente s'exerce chaque jour sauf l'après-midi des jours du marché public, à savoir les lundi, mercredi et vendredi. De nouveaux halls sont à l'étude pour l'aménagement de frigos mûrisseurs d'une capacité totale de



10 000 m<sup>3</sup> ainsi que de chambres froides permettant la surgélation tant des fruits que de la viande. En plus de ces bâtiments d'une superficie de 4,5 ha, parking et voirie occuperont 4 ha. Le parking actuel peut recevoir 475 véhicules : un autre est en construction qui permettra le stationnement de 600 véhicules, soit au total une superficie de 2,5 ha pour 1 175 voitures. Mais Marcinelle veut tout faire aussi bien qu'à Lyon : aussi pense-t-on très activement à l'installation prochaine d'une station d'essence pour les usagers, où l'essence serait vendue à prix réduit ; à l'installation aussi d'un bureau de dédouanement, d'un bureau de contrôle du Ministère des Affaires Economiques et d'un bureau de contrôle du Ministère de l'Agriculture ; à l'aménagement d'une succursale de banque pour le transfert des fonds et les transactions de tout genre. Possédant une buvette et un centre téléphonique, le marché serait bientôt équipé d'un restaurant et d'un bureau des Postes et Télécommunications où fonctionnerait un téléscripneur public.

Près de 200 marchands constituent le marché de Marcinelle : plus des 3/4 sont des grossistes en fruits et légumes, les autres vendent diverses denrées alimentaires. Les produits qu'ils fournissent arrivent en proportions différentes ainsi que le montre le tableau des poids moyens de marchandises apportées par

Produits	Quantité en tonnes	%	Produits	Quantité en tonnes	%
Fruits citrus	302	24,9	Légumes de Namur	70	5,7
Pommes de terre	200	16,4	Légumes importés	52	4,2
Légumes de Malines	125	10,3	Raisins	48	3,9
Bananes	93	7,6	Choux	30	2,4
Fruits de Saint-Trond	90	7,4	Fruits de rég. wallonne	22	1,8
Fruits de Namur	82	6,7	Légumes de rég. wall.	17	1,4
Witloof (= chicons)	80	6,5	Ail	1,5	—
			Cresson	0,3	—

Quantité totale des arrivages : 1212,8 tonnes.

Tableau des poids moyens des marchandises fournies, par marché.

marché, moyenne basée sur la quantité de marchandises fournies pendant le mois de mars 1963. Actuellement, ces chiffres se sont accrus de 20 % à peu près, mais les proportions n'ont pas été modifiées.

Un quart de la marchandise vendue à Marcinelle consiste en fruits citrus importés d'Italie, d'Espagne et du Portugal. Ils sont ensuite portés à la disposition de la clientèle du marché par l'intermédiaire de nombreux grossistes habitant la région de Charleroi et la région du Centre. Ces marchands revendent aussi des légumes importés et des légumes du pays, mais généralement ils ne sont pas producteurs de leur marchandise. Du nord de Charleroi, proviennent surtout des marchands de légumes, notamment de choux et de pommes de terre, et des marchands de fleurs, à la fois producteurs et intermédiaires. La région de Namur envoie des fruits et des légumes et en particulier, des fraises de Wépion. Comme la saison de ces fruits dure peu de temps, les marchands vendent, le reste de l'année, des fruits importés. Des marchands venus de Termonde, Malines, Bruxelles et Louvain approvisionnent aussi le marché en fruits et légumes du pays, tandis que ceux provenant des environs de Hoeilaart, Overijse, La Hulpe fournissent des raisins et sont producteurs de légumes de serre. De Saint-Trond parviennent sur le marché, des fruits tant produits qu'importés, et enfin, de Gand, un grossiste apporte des fleurs.

Ces grossistes vendent leur marchandises à environ 1 500 détaillants, nombre qui n'a pas changé en un an, mais dont la valeur s'est modifiée : le départ de clients modestes a été compensé par l'arrivée d'autres, plus importants, venant renforcer la stabilité du marché. Ces clients viennent, à raison de deux sur trois, de l'arrondissement de Charleroi (fig. 3). Les autres, toujours plus nombreux, se répartissent actuellement dans la province du Hainaut, avec comme point le plus septentrional Antoing, et comme point le plus occidental Elouges, à l'ouest de Mons et à 5-6 km seulement de la frontière française ; ils se répartissent encore dans l'extrême sud de la province de Bruxelles et dans toute la province de Namur, avec une plus grande densité au nord et au nord-est de Namur ; enfin, dans la partie méridionale de la province de Liège, notamment dans les communes de Bastogne et de Saint-Hubert, de Bouillon et de Florenville. En comparaison de l'année

1963 (voir fig. 3), l'influence du marché s'est considérablement accrue vers l'est et surtout vers le sud-est ; elle a gagné aussi tout l'ouest et le nord-ouest de la province du Hainaut. Il semble même que son extension se dessine déjà vers la Flandre et il n'est pas douteux que la suppression de la frontière franco-belge dans le cadre du Marché Commun, ne permette un nouvel accroissement d'influence vers le sud et l'ouest.

Il semble donc bien que le marché de Marcinelle soit appelé à jouer un rôle important sur les plans tant national qu'international ; en effet, l'envergure qu'il a prise sur quelques années ne peut être que le résultat d'une situation très favorable renforcée par des aménagements intérieurs du marché particulièrement opportuns. Déjà, du nord de la France, des demandes d'acheteurs sont parvenues : il est presque certain que le marché de gros de Marcinelle deviendra bientôt le marché international de Marcinelle.

#### CONCLUSIONS

La situation des marchés forains de la région de Charleroi est déterminée essentiellement par la proximité des centres commerciaux, indépendamment de leur importance. Comme ces centres sont généralement le point d'aboutissement d'axes routiers, les marchés semblent attirés eux aussi par ces grand-routes. En réalité, le réseau routier détermine bien plus que la localisation même du marché, l'aire de provenance des marchands. Cette zone s'étend essentiellement autour de Charleroi, dans un rayon de trente kilomètres, mais se prolonge avec une densité décroissante en direction de Mons, d'Ostende et d'Anvers, c'est-à-dire à travers toute la moitié nord-ouest du pays. L'aire d'attraction des marchés sur la clientèle dépend davantage de l'importance et de l'originalité du marché ainsi que de la rapidité des moyens de transports publics. Pour la plupart d'entre eux, elle se limite à la commune où s'installe le marché.

Ces marchés, comme les centres commerciaux, n'ont d'importance que dans les communes comptant plus de 10 000 habitants, si on considère comme marchés importants ceux qui comptent plus de 73 commerçants, nombre moyen de marchands par marché. Cependant, la comparaison du nombre de marchands et du nombre

de clients possibles, c'est-à-dire, exception faite de Charleroi, du nombre d'habitants de la commune, montre qu'un marché compte en moyenne 1 marchand pour 195 personnes. Ainsi envisagés, quatre marchés sont très loin de ce chiffre puisqu'ils possèdent 1 marchand pour plus de 400 habitants : ce sont les marchés de Gosselies, Marchienne-au-Pont, Montignies-sur-Sambre et Jumet. Ce qui peut démontrer ou bien la faible importance du marché par suite de la suffisance du centre commercial, ou bien l'extension que pourraient encore acquérir ces marchés. D'autre part, il n'est pas possible de mettre en rapport l'importance du marché et la structure socio-professionnelle de la localité, à moins qu'il ne soit spécialisé, comme à Châtelineau, dans un commerce lié à un certain niveau de vie, par exemple les vêtements usagés.

Quant aux marchés de gros de la région, celui de Charleroi condamné par le départ des grossistes les plus importants, va laisser à la ville un espace et des entrepôts à utiliser au mieux pour faciliter la circulation et le stationnement. Celui de Marcinelle, moins bien situé géographiquement, mais avantage par l'espace disponible, est en plein essor, bien qu'étant toujours au stade de l'aménagement : il s'annonce comme un marché de gros à la taille de l'Europe des Six.

*(Séminaire de Géographie de l'Université de Liège).*